



## **Pour un véritable plan de rattrapage des salaires dans la fonction publique**

### **Pour le retrait du projet de loi travail**

## **Salarié-es du public et du privé : toutes et tous ensemble !**

**La situation faite aux 5,5 millions d'agents publics est inacceptable !**

Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour en vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction publique (image, attractivité...) et économiquement inefficace... voilà les conséquences du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010. Cette politique est un échec. Si le dégel du point d'indice est à porter à l'actif de nos mobilisations et notamment celle du 26 janvier, les 1,2% consentis sont loin de répondre aux attentes des agents. C'est un véritable plan de rattrapage que nous revendiquons !

### **Constats**

- Selon l'INSEE, pour l'ensemble des trois versants, le salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique a baissé de 0,1% en 2011, 0,8% en 2012, 0,5% en 2013. Cette tendance se poursuit.
- Par rapport à 2000 une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an.
- Ces pertes de pouvoir d'achat aboutissent à ce que, à travail égal, les jeunes recruté-es dans la fonction publique sont moins bien payé-es que leurs aîné-es. Cela aboutit à une dégradation des mécanismes de solidarité intergénérationnelle et met en danger le financement des retraites.
- La part du traitement indiciaire dans les rémunérations, conjuguée à la réforme des retraites et au gel de la valeur du point, aboutit à une dégradation des montants de liquidation des pensions.
- Les salaires des enseignant-es en régression, comparés à leur niveau de l'année 2000 alors que sur la même période, ils ont augmenté dans la quasi-totalité des autres pays de l'OCDE.
- Le salaire moyen des femmes dans la fonction publique est inférieur de 14% à celui des hommes (hors prise en compte des temps partiels et incomplets).

### **Pendant ce temps**

- De juillet 2010 à décembre 2015, les prix à la consommation ont augmenté globalement de 5,7% (source : INSEE), de 6,1% pour l'alimentation et de 9,2% pour les loyers.
- Depuis 2000 la perte de pouvoir d'achat s'élève à 14,2% !

### **C'est possible d'augmenter nos salaires au-delà des miettes consenties...**

- Plus de 7 milliards d'économies seraient réalisées en 2016 du fait de l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice au regard de la seule inflation depuis 2012.
- L'argent est dans les caisses de l'Etat : 1% d'augmentation représente près de 2 milliards soit seulement 11 % des budgets consacrés au CICE pour 2016.
- Une réelle réforme fiscale fondée sur le principe d'une meilleure redistribution des richesses produites permettrait de dégager les recettes nécessaires à l'action publique et à la solidarité.

**Tout est question de choix politiques et nous ne voulons pas de plus de précarité, de salaires au rabais, de milliards pour les uns et rien voire moins pour les autres !**

## La loi El-Khomry n'épargnerait pas la Fonction publique :

Le statut des fonctionnaires est dérogatoire au Code du travail, mais il ne lui est pas totalement étranger. Ses principes fondamentaux s'appliquent aux agents publics, fonctionnaires et contractuel-les (temps de travail, droit au reclassement,...). Et de nombreuses dispositions réglementaires, décrets ou arrêtés, sont équivalents au code du travail.

Les 130 pages de reculs sociaux de cette loi auraient des conséquences pour les fonctionnaires si elle s'appliquait, comme par exemple l'accroissement de la durée journalière possible du travail (12 heures au lieu de 10h), ou le fractionnement du repos entre deux amplitudes quotidiennes de travail, puisque les agents publics ont de très fortes contraintes de continuité de service public, et des sous-effectifs grandissants.

Aujourd'hui la hiérarchie des normes, protège les salarié-es du privé et s'applique aussi dans la Fonction publique. Dans le cadre du projet de loi, un accord d'entreprise pourrait déroger à l'accord de branche ou à un texte de loi national dans un sens moins favorable aux salarié-es. Parce qu'elle met en cause la hiérarchie des normes, la réorganisation du code du travail crée les conditions d'un dumping social généralisé au sein des branches du secteur privé. Croire qu'un tel recul dans le secteur privé serait sans conséquences sur les conditions de travail les plus concrètes des fonctionnaires, sur leur santé et sur leurs droits serait illusoire.

**Il est absolument nécessaire pour tout le monde du travail, privé et public, d'obtenir le retrait de la loi El Khomri, et de véritables négociations pour des avancées vers une véritable sécurité sociale professionnelle pour toutes et tous !**



**24 mars : rassemblement à 17H30 place de la République**

**31 mars**

**Toutes et tous ensemble dans la grève et dans la rue !  
RDV au Mans à 10H devant le PCC**

Avec les salarié-es du privé pour le retrait du projet de loi sur le travail :

*Les mobilisations, notamment celles du 9 mars ont contraint le gouvernement à des concessions sur la loi Travail. Pour autant les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-e-s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale.*

*Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-e-s et à accroître la précarité, notamment des jeunes. Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail... sont autant d'exemples de régressions qui demeurent.*

*L'universalité de la garantie jeune sans les moyens en conséquence relève d'un effet d'annonce. Face au chômage et à la précarité auxquels sont confrontés les salarié-e-s, les femmes et les jeunes en particulier, l'urgence est à la conquête de nouveaux droits.*

*Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires soutiennent et appuient les mobilisations à venir. Elles confirment leur appel à se rassembler le 24 mars et à la mobilisation par la grève et les manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.*